

FICHE

Présentation du bilan de la formation professionnelle au titre de l'année 2021 CTR du 19 décembre 2022

Le bilan de la formation professionnelle de la DGFIP au titre de l'année 2021 réaffirme l'importance des ressources consacrées par la DGFIP à la formation professionnelle. Au titre de l'année 2021, la part des dépenses de formation rapportées à la masse salariale est de 8,27 %, en augmentation de près d'un point par rapport à 2020 (7,35 %), après une période marquée par la crise sanitaire.

Les résultats qualitatifs et quantitatifs du bilan de la formation professionnelle de la DGFIP au titre de l'année 2021 sont très satisfaisants, se rapprochant de ceux constatés au titre de l'année 2019. Il dresse notamment les bilans :

- des préparations des concours et examens professionnels (dont les Classes Talents du service public);
- des formations initiales des inspecteurs, des contrôleurs et des agents administratifs principaux des finances publiques stagiaires, des agents PACTE ainsi que des contractuels ;
- de la formation continue (dont les résultats de l'enquête sur les exclus de la formation au titre de la période 2019-2021, les bilans d'accueils des apprentis et des étudiants stagiaires au sein de la DGFIP en 2021) ;
- des demandes de mobilisation d'heures au titre du compte personnel de formation (CPF) et des demandes de congé de formation professionnelle (CFP).

En outre, le bilan de la formation professionnelle de la DGFIP au titre de l'année 2021 met en relief les éléments suivants :

1°) la reprise de la dynamique de formation suite à la crise sanitaire :

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'offre de formation professionnelle de la DGFIP, compte tenu des suspensions successives liées aux périodes de confinement et de l'application des jauges limitatives d'accès aux salles de formation jusqu'au 1er septembre 2021. Il en a résulté une diminution de 60 % des jours de formation par rapport à l'année précédente (106 000 agents formés en 2020 contre 261 000 en 2019).

A partir du 2 juin 2021, les formations présentielles ont pu reprendre en demi-jauge dans les salles de formation de l'ENFIP et des directions territoriales. Depuis le 1er septembre 2021, l'occupation des salles de formation en capacité globale est désormais possible. Cette faculté a permis un nouveau rebond significatif des formations dispensées depuis la rentrée.

Ainsi, en 2021, 261 574 stagiaires¹ ont suivi une formation, au titre soit de la formation statutaire, soit de la formation continue, soit encore des préparations aux concours. La part la plus importante revient à la formation continue.

La volumétrie du nombre de stagiaires¹ ayant bénéficié d'une formation statutaire a augmenté de 2,3 % par rapport à l'année 2020, en raison de l'allongement de 4 à 6 semaines de la formation « socle » suivie par les agents recrutés par voie de PACTE (+ 62,7 %, soit 153 stagiaires¹ en plus) et de la hausse des inspecteurs recrutés en interne (+ 133 admis en plus par rapport à 2020).

La volumétrie de stagiaires¹ en formation continue a plus que doublé (+ 126 %). Elle a connu un rattrapage significatif, suite au contexte sanitaire qui avait eu un impact notoire sur les statistiques de la formation professionnelle de l'année 2020. En complément de l'offre d'e-formation, le recours au distanciel et la levée des restrictions ont permis de répondre aux attentes des directions et des stagiaires sur tous les domaines de la formation professionnelle.

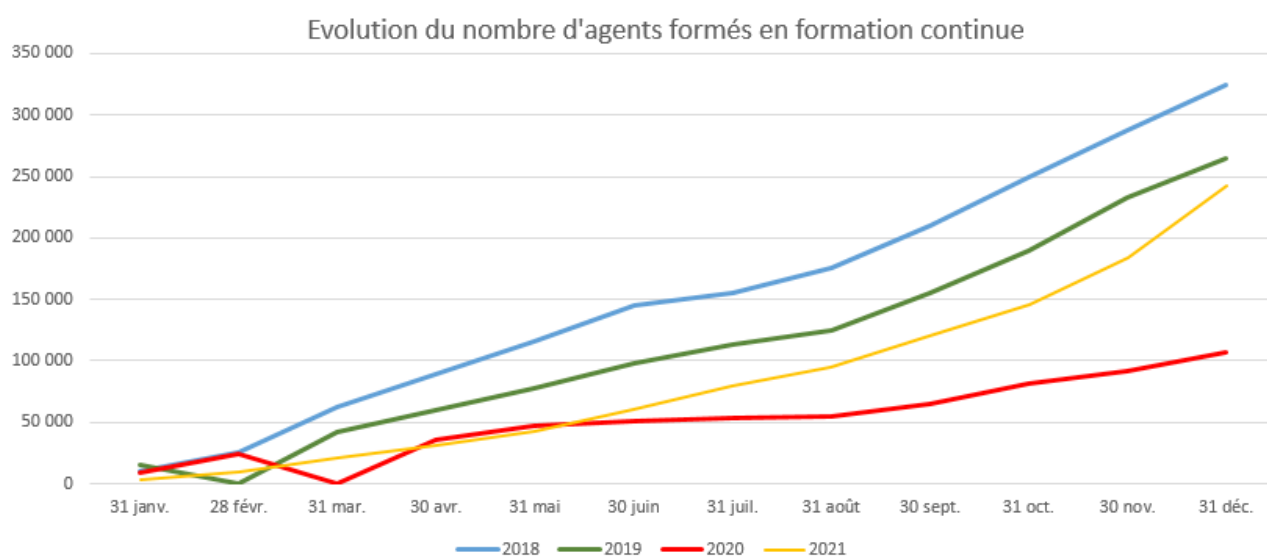
¹ Il s'agit du nombre total de stagiaires formés. A titre d'exemple, un agent, qui a suivi 5 actions de formation dans l'année, est compté 5 fois.

A l'instar de la formation continue, la hausse des actions de préparation aux concours / examens s'explique principalement par la reprogrammation des sessions en distanciel (voire en présentiel) au cours de l'année 2021.

En 2021, 1 203 683 journées stagiaires ont été dispensées, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à l'année 2020.

En outre, le nombre de jours déroulés en formation continue a doublé par rapport à 2020. En effet, il remonte mécaniquement à 262 386,4 jours contre 130 191,5 en 2020, soit une augmentation comparable à celle du nombre de stagiaires.

En matière de préparation aux concours, le nombre de jours suivis par les préparants connaît, eu égard à la reprise des actions en distanciel, une hausse significative de 42,5 % (soit 20 952,9 contre 14 704,5 jours en 2020).



2°) la capacité d'adaptation et d'innovation pédagogique de la DGFIP grâce au numérique :

Face au contexte de la crise sanitaire, les offres et les actions de formation professionnelle, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue, ont pu être proposées et déroulées grâce aux nouvelles potentialités offertes par le numérique.

S'agissant de la formation initiale, celle-ci s'est déroulée, pendant la période de confinement, en distanciel grâce aux outils numériques (classes virtuelles Blackboard, GotoMeeting...).

Pour la formation en établissement des inspecteurs des finances publiques, la phase de « bloc fonctionnel » s'est intégralement déroulée en distanciel. Les outils mis à disposition ont été jugés satisfaisants par 84 % des stagiaires. La communication mise en place pendant la crise a été appréciée par 68 % des stagiaires. 86 % stagiaires indiquent avoir apprécié les méthodes pédagogiques mises en place (supports de formation : 95 %, Podcasts : 78 %, Vidéos 82 %, séances à distance : 92%). Les visioconférences organisées par les enseignants référents de l'établissement de Noisiel ont été appréciées par 92 % des stagiaires.

Concernant la formation initiale des inspecteurs lauréats de l'examen professionnel de B en A ou promus par liste d'aptitude, la phase « socle » a été réalisée en tout distanciel et a été évaluée de manière positive par 96 % des stagiaires. En revanche, si la phase de « bloc fonctionnel » a pu être suivie en présentiel, celle-ci a été évaluée de manière positive par 55 % des stagiaires seulement. Les LEP/LA ont regretté le format de cette formation : en bloc, les groupes ont été jugés disparates, les situations et expériences de chacun étant très variées. Ils ont notamment considéré que des « parcours de changement de métier » seraient plus appropriés.

S'agissant de la formation initiale des contrôleurs stagiaires, la phase de « bloc fonctionnel » s'est intégralement déroulée en distanciel. Ils ont suivi tous les enseignements du bloc fonctionnel à distance dans un format hybride incluant ainsi une part importante d'auto-apprentissage. Répartis en petits groupes pour favoriser l'appropriation des contenus sous forme de classes virtuelles, les stagiaires ont bénéficié d'accompagnement et de soutien au travers notamment de forums d'échanges et ont pu accéder à distance aux bases écoles. En revanche, les stagiaires n'ont pas pu bénéficier, dans les conditions attendues, de la totalité de l'enseignement qui leur était réservé. En effet, afin de tenir compte de l'organisation en distanciel de la formation, une partie du programme a dû être allégée afin de ménager des temps de reformulation favorisant l'assimilation des enseignements jugés essentiels. 83 % des contrôleurs stagiaires ont une appréciation d'ensemble favorable de la formation au bloc fonctionnel.

S'agissant de la formation initiale des AAFIP de la liste principale, le socle commun a été suivi en distanciel. 100 % des stagiaires ont apprécié de manière favorable la formation distance. Les supports pédagogiques utilisés pendant la durée de la formation à distance ont été appréciés à hauteur de 98 % des stagiaires. 99 % des stagiaires ont pu accéder de manière satisfaisante à la plateforme Odissée. Les visioconférences via BlackBoard et GotoMeeting sont appréciées respectivement par 97 % et 80 % des stagiaires. 96 % des stagiaires ont jugé satisfaisante la qualité de l'animation des séances à distance.

S'agissant de la formation continue, le numérique a permis :

- la mise à disposition de près de 200 modules d'e-formation (dont 30 créés en 2021) permettant de former plus de 136 000 agents ;
- le développement du libre accès à divers supports dans le cadre de la session ouverte de mai à octobre pour accompagner la crise sanitaire mais aussi avec l'enrichissement du site « Libre accès » et l'ouverture de la documentation de formation aux directions ;
- la création et la mise à disposition d'un guide du distanciel ;
- la mise en place des sessions distancielles en formation continue malgré la reprise des sessions présentiels ;
- l'utilisation massive des classes virtuelles BlackBoard ;
- l'expérimentation du format hybride ;
- l'utilisation croissante des formats audiovisuels pour palier les difficultés liées à la crise sanitaire mais aussi les réticences en termes de déplacement ;
- des outils de la formation en perpétuelle adaptation : la participation au projet SEM@FOR, l'adaptation de la chaîne éditoriale, ...

3°) les enseignements tirés des préparations aux concours et examens professionnels :

Tout d'abord, il est constaté que la majorité des préparants aux concours sont des femmes. En effet, sur l'ensemble des préparants aux concours, les femmes sont représentées à hauteur de 62 % (stable depuis 2019).

Plus particulièrement concernant les préparations aux concours de catégories A et B, le taux d'inscription des femmes, relativement constant, se situe aux alentours de 65 % pour l'accès à la catégorie B et de 62 % pour l'accès à la catégorie A (pour un taux de femmes lauréates égal respectivement à 49 % et 51,23 % pour les concours externes de contrôleur et d'inspecteur des finances publiques au titre de l'année 2022).

En revanche, s'agissant des concours informatiques, les préparations sont suivies par une majorité d'hommes.

Concernant la préparation au concours d'inspecteur principal des finances publiques, les femmes représentent 53,5% des préparants (pour un taux de femmes lauréates du concours d'inspecteur principal des finances publiques au titre de l'année 2022 égal à 52,6 %).

Ensuite, en raison du contexte sanitaire, si les stages de préparation ont pu être organisés, il convient de signaler la diminution du taux de satisfaction à l'issue du stage distanciel unique, liée à la fusion des deux stages présentiels en un seul stage d'une durée de trois jours et au déroulé en totale autonomie réduisant les échanges entre les préparants et les intervenants.

En outre, la crise sanitaire a conduit à finaliser le processus de dématérialisation de la correction des copies des préparants. Depuis le début de l'année 2021, elles sont systématiquement (sauf celles des préparations d'inspecteur des finances publiques, d'inspecteur analyste et d'inspecteur PSE qui font l'objet de préparations pilotées par l'IGPDE, l'ENFiP n'assurant que le stage présentiel) corrigées en

ligne. Ce process permet un réel gain de temps, un accompagnement par l'ENFiP de la qualité de correction, une économie de coûts notamment du fait de la suppression des frais d'envoi pour les préparants.

4°) la création d'un parcours de formation obligatoire pour les contractuels pour une meilleure intégration :

Afin d'accompagner dans leur prise de poste les agents contractuels recrutés par les directions ainsi que les fonctionnaires titulaires accueillis en détachement, la DGFIP a mis en place un parcours de formation obligatoire d'une durée de 2,5 jours. Ce parcours a vocation à être complété par des formations d'adaptation à l'emploi en fonction de l'affectation des agents.

Les agents recrutés par voie contractuelle (à l'exception des agents contractuels handicapés) ou par voie de détachement en 2021 ont reçu une formation, organisée de fin avril à juin 2021 par les CIF, leur permettant de découvrir les missions de la DGFIP, leur environnement de travail ainsi que le comportement professionnel attendu d'un agent travaillant à la DGFIP.

Au titre de l'année 2021, 2 407 stagiaires² ont bénéficié de ce parcours de formation obligatoire, pour un total de 1 217,5 jours de formation suivis.

2 Il s'agit du nombre total de stagiaires formés. A titre d'exemple, un agent, qui a suivi 5 actions de formation dans l'année, est compté 5 fois.